

UN ENTRETIEN AVEC

Joseph Zorgniotti

Président du Conseil Supérieur de l'OEC

LPC : Joseph ZORGNIOTTI, vous venez de prendre vos fonctions à la tête du Conseil Supérieur de l'Ordre. Quel est le premier message que vous souhaiteriez faire passer ?

La presse a largement souligné que cette nouvelle mandature était caractérisée par l'alternance. En effet, pour la première fois, ECF-UNION DES LIBERAUX est majoritaire au Conseil Supérieur avec 36 conseillers supérieurs sur 66.

Bien que nous ne soyons pas issus de la même famille syndicale, je veux rendre un hommage sincère à mes prédécesseurs qui ont servi la profession et l'institution.

Quoiqu'il en soit, nous devons savoir préserver et faire fructifier les acquis des précédentes mandatures, tout en ajoutant notre propre pierre à l'édifice. A la tête de toute structure électorale, l'alternance est saine et nécessaire. Pour notre part, nous arrivons avec une nouvelle équipe, motivée, expérimentée et prête à s'investir pour mener à bien la mission que nous a confiée le corps professionnel.

Nous devons insuffler une nouvelle énergie. Pour cela, la profession sait pouvoir compter sur nous.

Il nous appartient d'associer à notre démarche le plus grand nombre d'élus et de professionnels. S'agissant de servir la profession, il ne doit plus subsister de « chapelle » dès lors que nous sommes d'accord sur les axes de travail et le sens à donner à notre action. C'est pour cette raison que l'équipe qui anime le Conseil Supérieur a été largement ouverte ; je suis heureux que nous puissions travailler tous ensemble, même si nous conservons nos singularités.

LPC : Quels sont les axes prioritaires que vous souhaitez mettre en avant pour cette mandature ?

Plusieurs axes ressortent de notre plateforme électorale. Lors d'un séminaire des élus le 26 mars dernier, ils ont été réexaminés pour définir des modalités opérationnelles d'action.

Dans l'immédiat, nous devons nous atteler au plus urgent qui touche à notre réglementation et plus largement à notre exercice professionnel. Nous sommes en discussion avec les pouvoirs publics concernant la transposition de la Directive services. Le rapport Darrois interpelle également notre profession puisqu'il traite de

métiers qui sont naturellement amenés à se recouper. Notre approche n'est pas corporatiste. Nous voulons mettre le service client au cœur de notre réflexion pour trouver un terrain de consensus avec les professions du droit. C'est le besoin du client qui est la première source de légitimité.

Par ailleurs, l'ordonnance du 30 janvier 2009 transposant la directive sur la lutte contre le blanchiment, traite de manière discriminatoire avocats et experts-comptables. Ceci nous a amenés à former un recours devant le Conseil d'Etat. Nous espérons toutefois obtenir un accord avec le gouvernement et une modification favorable qui nous permette de clore ce différend en nous assurant une juste reconnaissance. Il n'en reste pas moins essentiel à mes yeux que la profession se doit d'être exemplaire dans la lutte contre le blanchiment. Il en va de l'avenir de la société que nous léguerons à nos enfants.

LPC : Vous affirmez vouloir une institution plus proche et plus efficace ? Comment envisagez-vous cela concrètement ?

Lorsque j'ai parcouru les régions pour aller à la rencontre des professionnels, j'ai entendu à de nombreuses reprises que l'Institution nationale était éloignée des préoccupations des cabinets. Il faut savoir entendre ce message et surtout y répondre.

C'est ce que nous avons l'intention de faire.

Tout d'abord, nous voulons mettre sur pied un véritable service de proximité. Il sera couplé au contrôle qualité. Il s'agira pour le contrôleur qualité, lors de son passage dans les cabinets, de se faire également le missi dominici de l'institution. Au cours d'un entretien avec le professionnel contrôlé, il pourra faire le point avec lui de ses besoins et des réponses en mesure d'être apportées par l'institution. Ceci avec un relief particulier en matière de télé procédures dont nous voulons promouvoir le développement par une assistance sur mesure. Un ou plusieurs professionnels référents pourraient ainsi se mettre à disposition des professionnels pour partager leur expérience et les aider.

Ensuite, la profession doit pouvoir mesurer l'efficacité de l'institution qui est comptable des cotisations qu'elle reçoit. Aujourd'hui, il n'existe plus guère de structures qui ne s'engagent dans ce type de démarche...

Nous allons donc lancer un diagnostic pour mesurer l'efficacité des fonctions, des produits et des services, pour analyser le mode de management et pour étudier la possibilité de simplification des structures.

De cette manière, chaque commission ou comité se verra attribuer une feuille de route qui définira les projets, leur calendrier, le rôle de chacun et le budget alloué, puis qui découpera ces projets en lots, en actions et en indicateurs (qualitatifs et quantitatifs). De la sorte, les budgets ne seront attribués qu'après validation des feuilles de route.

LPC : Et qu'en est-il de la question du visa fiscal ?

Sur cette question du visa fiscal et ses conditions d'octroi à la profession à compter du 1^{er} janvier 2010, nous sommes en cours de discussion avec les fédérations d'OGA pour présenter une position commune qui puisse, là encore, convaincre le gouvernement et aboutir à une révision du texte qui en l'état n'est satisfaisant pour personne. Alors que nous sommes soumis à la surveillance de l'Ordre, nous ne pouvons accepter que le droit d'exercer le visa fiscal soit soumis à des contrôles supplémentaires supervisés par l'administration.

Outre la nécessité de conventionnement par l'administration et les contrôles qui en découlent, se pose la question du devenir des OGA qui pourraient se transformer en AGC et de leur faculté à se dispenser désormais de l'intervention d'un expert-comptable.

Nous devons permettre aux OGA qui ne souhaitent pas se transformer en AGC de poursuivre leur mission, en leur donnant les moyens de prolonger le partenariat actuel avec les experts-comptables. C'est sous cet angle que je souhaite approfondir les discussions.

Vous voyez, les sujets majeurs pour l'exercice de notre métier ne manquent pas en ce début de mandat.

LPC : Le développement des télédéclarations via le portail jedeclare.com semble vous tenir à cœur ?

En effet, car il prépare l'avenir. Les téléprocédures s'imposent peu à peu à nos clients que ce soit dans leurs rapports avec l'administration, leurs propres clients ou encore leurs banques. La profession doit garder et accentuer le temps d'avance qu'elle a su prendre et ainsi affermir sa position centrale dans le système d'information des clients.

Développer les téléprocédures via le portail de la profession « jedeclare.com » représente donc un impératif stratégique dont nous devons nous donner les moyens. Pour cela, le Conseil supérieur élabore une nouvelle politique tarifaire.



Joseph Zorogniotti
Président du Conseil Supérieur
de l'OEC

L'objectif est de proposer une gratuité ciblée et ainsi pouvoir se mesurer à armes égales avec nos concurrents.

Autre moyen de développer les télétransmissions : défendre la valeur de notre signature en obtenant un mandat implicite qui nous débarrasserait de la lourdeur du formalisme qu'exige aujourd'hui la production d'un mandat explicite et spécifique de la part du client.

En développant les flux de notre portail nous renforcerons l'influence de notre profession. En effet, si toutes les déclarations de nos clients transitent par le portail, nous disposerons d'informations économiques d'une envergure et d'une fiabilité exceptionnelle. Informations qui rendront de vrais services aux décideurs économiques et politiques et qui nous permettront d'échanger avec eux de manière positive. Il appartient à chacune et chacun d'entre nous d'être acteur de cette stratégie. J'invite donc les professionnels à utiliser massivement notre portail.

LPC : Vous souhaitez également un rapprochement entre l'Ordre et la Compagnie ?

C'est une question d'efficacité et de rationalisation. Le Conseil Supérieur et la Compagnie nationale doivent mettre en synergie leurs moyens tout particulièrement en matière de formations, de normes, d'international et également en terme de moyens matériels. Cela devrait être la première étape...

Il faut dépasser cette sempiternelle incantation à l'action. Nous le devons à la profession pour qu'elle soit mieux représentée, mais également pour mieux utiliser les cotisations.

Au passage, nous souhaitons rapprocher le système de cotisations ordinaires de celui de la compagnie. Nous voulons en réformer le mode de calcul pour les rendre plus équitables dans le respect de chaque mode d'exercice.

LPC : Parlons formation. Où en sommes-nous au niveau du diplôme et quelle politique souhaitez-vous mener ?

Je l'avais affirmé haut et fort pendant la campagne : la profession a un besoin urgent de recruter des jeunes à tous les niveaux de diplômes car nos cabinets souffrent cruellement du manque de collaborateurs.

J'ai souhaité qu'un comité soit consacré à l'attractivité et j'ai demandé à Gilles Gambaro, ancien Président du CJEC, de l'animer.

Une des premières actions doit consister à valoriser l'image de la profession auprès du corps enseignant. Ce sont les formateurs qui pourront sensibiliser les jeunes sur les perspectives d'emploi qu'offre l'exercice en cabinet. Sans oublier bien sûr les parents, en insistant sur les perspectives d'avenir offertes à leurs enfants : la profession recrute, elle permet une vie équilibrée, propose des rémunérations intéressantes...

Concernant les étudiants eux-mêmes, il est nécessaire de se préoccuper davantage des lycéens en créant des supports ludiques qui permettent de faire ressortir l'intérêt de l'exercice professionnel.

Quant à la strate « post Bac », nous défendons l'idée d'une nouvelle filière courte « licence professionnelle des métiers de la comptabilité » proposée sur l'ensemble du territoire. Il faut donc établir avec la conférence des universités une matrice de Licence pro déclinable, par université, en lien avec le Conseil régional de l'Ordre.

LPC : En matière de doctrine comptable, quel est le positionnement de l'Ordre par rapport à l'ANC ?

Il serait paradoxal, au moment où se met en place une nouvelle Autorité des normes comptables dont un des buts premiers est de coordonner les prises de position françaises, que l'Ordre veuille jouer sa petite partition. Loin de moi la volonté de me démarquer d'un processus de convergence qui fait avancer de front nos deux institutions professionnelles. Je plaiderai pour un travail harmonieux de nos deux commissions professionnelles, celle des études comptables à la CNCC et celle du droit comptable au CSO.

Il n'en reste pas moins vrai que, pour la première fois, plus aucun élu de l'institution ordinaire ne siège au CNC et qu'il faudra trouver les voies d'une coopération différente avec son héritière. Nos consœurs et confrères ont besoin de clarté dans une discipline qui a été livrée aux techniciens, et tous ont vu les ravages de la « juste valeur » dans la crise. Nous avons un devoir d'explication de textes, comme si nous aspirions à devenir les Lagarde et Michard de cette « algèbre du droit » (il existe d'ailleurs un besoin de culture comptable qui dépasse les frontières étroites de notre profession). De plus les réflexions en cours sur l'adaptation de la 4^{ème} directive et les simplifications appelées par le rapport Warsmann

interpellent la profession. On ne saurait favoriser davantage les écarts entre règles du PCG, cadre européen et normes IFRS ; la convergence doit se poursuivre. Et une réflexion en direction des PME et de leur conseil naturel doit trouver sa place au sein de notre Commission dédiée à la doctrine comptable.

LPC : En matière de référentiel des normes d'exercice: où en sommes-nous et où allons-nous ?

Je me suis engagé à mettre à la disposition des professionnels les outils dont ils ont besoin pour faciliter la vie du cabinet. Il est donc particulièrement opportun d'anticiper les suites à donner, sur le plan international et plus particulièrement européen, à la nouvelle norme clarifiée d'assurance qualité du cabinet. Je souhaite que nous participions à toutes les phases de transposition de la nouvelle « ISQC1 », en gardant en ligne de mire l'aide à apporter aux cabinets quelle que soit leur taille. Dans ce débat, si on veut que la voix de la France soit audible, nous ne devons pas tarder à placer les consœurs et confrères dans les starting-blocks.

Par ailleurs, nous devons impérativement sortir de l'attentisme normatif dont les effets se font sentir depuis deux ans. Peu importe la dénomination de la mission, on ne me fera pas croire que le travail qu'accomplissent les professionnels auprès de millions d'entreprises peut être confondu avec un simple formatage de balances. Qu'on ne me dise pas que la « compilation » réduit leur responsabilité. Quand ils signent un bilan, de facto ils en sont comptables.

Il nous faut être à la hauteur de l'attente en terme de régularité et de sincérité des comptabilités, sinon à quoi bon rester un ordre professionnel ? J'ai demandé à l'équipe en charge de ce dossier d'apporter un œil neuf dans ce débat. Elle prend cette tâche à cœur et j'ai bon espoir que le processus de stabilisation des missions permettant de sécuriser au mieux les professionnels, trouve sa définition et ses outils dans les tout prochains mois.

LPC : Vous entamez un nouveau tour de France ?

C'est tout à fait exact. Au cours des mois de mai et juin, avec chaque président de région, nous voulons aller au devant des consœurs et des confrères pour leur exposer en détail les grands sujets qui touchent de près la profession et qui auront des répercussions sur leur mode d'exercice. Directive services, rapport DARROIS, téléprocédures...

Il est important que chacun puisse prendre part à ce débat tant les sujets sont structurants pour notre avenir. C'est le mode de gouvernance que j'ai toujours exercé et que je souhaite mettre en œuvre au Conseil supérieur.